

COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04 JUIN 2010**

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel BERGER, Maire, le 04 juin 2010 à 20 heures, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 MAI 2010

Le compte rendu du conseil municipal du 07 mai 2010 est approuvé à la majorité des membres présents, après prise en compte d'une remarque concernant les subventions exceptionnelles.

2- TRAVAUX SIEL - ALIMENTATION STATION DE RELEVAGE DE CHAUDANNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au SIEL d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'alimentation de la station de relevage de Chaudanne.

La contribution prévisionnelle de la Commune évaluée à 960 €, interviendra sous forme de fonds de concours :

- Montant 960 € à inscrire à l'article 2041, payable après la réception des travaux.
- Amortissement obligatoire à prévoir sur une durée de quinze ans, par inscription d'une dépense en fonctionnement à l'article 6811 et une recette d'investissement à l'article 28041.

3- FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir une décision modificative sur le budget du service de l'Assainissement afin d'inscrire, en regard des imputations budgétaires adaptées, les crédits nécessaires à la prise en charge des travaux concernant l'alimentation de la station de relevage de Chaudanne et leur amortissement.

Il s'agit d'une opération budgétaire sans inscription de crédits supplémentaires.

4- PRINCIPE DE RECONDUCTION DES CONTRATS - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI - CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CAE-CUI)

Les contrats d'accompagnement dans l'emploi expirant à la fin de l'année scolaire en cours, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire, pour une nouvelle année scolaire, ces contrats, sur la base d'une durée de travail identique, soit 22 heures par semaine en moyenne, et autorise Monsieur le Maire à les signer.

5- RECONDUCTION CONTRAT D'APPRENTISSAGE - PREPARATION CAP PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reconduire la formule du contrat d'apprentissage dans le cadre de la préparation du CAP Petite Enfance, pour l'année scolaire 2010-2011, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette formation a lieu conjointement à l'école maternelle et dans les services de la garderie périscolaire, ainsi qu'auprès d'un Lycée d'Enseignement Professionnel, en l'occurrence le LEP Albert Camus de FIRMINY.

L'apprenti perçoit une rémunération basée sur un pourcentage du SMIC brut (1^{ère} année du contrat : 25% avant 18 ans, 41% de 18 à 20 ans, et 53% à partir de 21 ans et plus).

La Commune bénéficie de l'exonération des charges sociales et d'une aide de la Région Rhône-Alpes.

6- TRAVAUX - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PAROISSIALE POUR L'AMENAGEMENT DU BATIMENT RUE CARLES DE MAZENOD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec l'Association Diocésaine Paroisse St François en Forez, réglant les conditions de prise en charge de l'investissement et du fonctionnement concernant l'aménagement et la location du bâtiment rue Carles de Mazenod, dont l'acquisition a été votée par le Conseil Municipal,

7- FRAIS DE CHAUFFAGE DE LA POSTE - REGULARISATION 2009

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, pour l'année 2009, le tarif de remboursement des frais de chauffage pour le local loué à la Poste, soit 13,00 € le m² chauffé.

8- FINANCES - IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DES COMMANDES DE FAIBLE MONTANT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les commandes de faible montant, inférieur à 500 € TTC, concernant certaines acquisition de matériel ou de mobilier, seront inscrites en dépenses d'investissement.

9- FEU D'ARTIFICE - CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE "BENNES MARREL" POUR L'UTILISATION DU SITE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention conclue avec le Comité d'Entreprise des BENNES MARREL pour le tir du feu d'artifice programmé le 13 juillet au soir, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

10- DEMANDE DE SUBVENTION SUR L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE POUR LA RENOVATION DES SALLES DE CLASSE - AJUSTEMENT DES MONTANTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de solliciter la demande de subvention présentée au titre de l'enveloppe parlementaire sur la base des nouveaux montants de travaux de rénovation des salles de classes de l'école de la Paix, soit 39.960 € HT.

11- DELIBERATION DE SOUTIEN A L'APPEL NATIONAL POUR L'ECOLE PUBLIQUE

En soutien à l'appel national en faveur de l'école publique émanant du syndicat des enseignants UNSA, le Conseil Municipal adopte à la majorité une motion pour la défense de l'école laïque républicaine.

12- LOCATION DE LA MAISON VACHON A L'A.D.M.R.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de mettre à la disposition de l'A.D.M.R. , le 1^{er} étage de la maison Vachon pour permettre à cet organisme de disposer d'une superficie de bureaux mieux adaptée à ses activités.

Cette mise à disposition s'effectuera moyennant la signature d'un bail de location de trois ans susceptible d'être reconduit.

13- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU C.G.C.T.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 :

1/ **Commande passée avec la Société VISA INFORMATIQUE** pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion de l'état civil, moyennant la somme de 2.590,00 € HT soit 3.097,64 € TTC.

2/ **Commande passée avec la Société ALPS** pour la réalisation des tests finaux (contrôle d'étanchéité, contrôle visuel et télévisuel) sur les réseaux concernés par les travaux du programme AEP et Assainissement 2009, moyennant la somme de 4.711,65 € HT soit 5.635,13 € TTC.

3/ **Commande passée avec la Société JS CONCEPT** pour l'achat de panneaux de signalisation destinés au changement de panneaux endommagés, moyennant la somme de 2.106,90 € HT soit 2.519,85 € TTC.

4/ **Commande passée avec la Société LEYDIER PYROTECHNIE** pour la prestation de tir et le feu d'artifice pour la fête du 14 juillet, moyennant la somme de 2.675,59 € HT soit 3.200,00 € TTC.

5/ **Marché complémentaire conclu avec l'entreprise SEETP-ROBINET** pour les travaux d'assainissement route de Bonson (travaux imprévus découverts au cours du chantier), moyennant la somme de 37.439,20 € HT soit 44.777,28 € TTC.

14- QUESTIONS DIVERSES

1/ ASSOCIATION FORESTIERE DU SUD FOREZ - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité MM. VUILLERMOZ et SAUVIGNET en qualité de correspondant local auprès de l'Association Forestière du Sud Forez.

2/ DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Il aura lieu le VENDREDI 9 JUILLET 2010.